

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 20 MAI 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT MAI,**

**à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.**

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Stéphanie LETELLIER, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Benoît AKKAOUI, Céline VERON

**OBJET : Vie associative - Accompagnement de l'association CLCV à la consolidation du déploiement de la Médiation Santé sur le territoire - Subvention sur projet**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La médiation en santé est un dispositif d'accompagnement qui sert de pont entre les personnes éloignées du système de santé et les professionnels / institutions. Elle vise surtout à réduire les inégalités d'accès aux soins.

L'association CLCV accueille depuis 2020 deux médiatrices santé sur les quartiers de Belle-Beille et Monplaisir. L'équipe a été étoffée en septembre 2024 avec l'arrivée d'une troisième médiatrice sur le quartier de La Roseraie.

L'équipe de médiation santé accueille et accompagne chaque année des angevins très éloignés du système santé et permet d'une part d'assurer la compréhension du parcours de santé pour ses bénéficiaires et d'autre part d'éviter la rupture des soins. En 2025, les médiatrices ont accompagné 291 personnes (+ 21 % par rapport à 2024), dont 81 % vivent au sein des quartiers prioritaires de la Ville.

En 2026, la fin des contrats « adulte-relais » de deux des médiatrices ont conduit l'association à chercher de nouveaux financements pour assurer la pérennité du dispositif. La CLCV a sollicité la collectivité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 30 000 € sur l'exercice 2026. La Ville d'Angers – Direction Santé Publique financera l'association à hauteur de 10 000 € et le CCAS d'Angers souhaite subventionner pour un montant de 20 000 €.

L'association bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 78 000 € du CCAS dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soutient l'association CLCV dans son action de médiation santé auprès des publics les plus fragiles en attribuant une subvention sur projet de 20 000 € pour aider à la poursuite de son action sur le territoire.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

